

RESEAUX GRAVITAIRES EN PE/PP EAUX USÉES ET EAUX PLUVIALES

»» CONSEILS DE POSE







- ● ● ● Le présent manuel rappelle les règles essentielles de la mise en œuvre des canalisations en PE et PP pour améliorer de façon efficace les réseaux d'assainissement eaux pluviales (EP) et eaux usées (EU).

Le but est d'attirer l'attention du poseur sur les erreurs à ne pas commettre, pouvant affecter la pérennité de l'ouvrage.

Ce guide a été réalisé dans le cadre du STRPEPP avec la participation de ses adhérents.

Note : Le présent guide est destiné à expliquer et à commenter certaines règles de mise en œuvre et documents techniques. Il ne se substitue en aucun cas aux textes de références, qu'ils soient réglementaires, normatifs ou codificatifs qui doivent être consultés.

Le Comité de Rédaction du STRPEPP

» RÉSEAU DURABLE =

CHOIX ET QUALITÉ DU PRODUIT ÉCORESPONSABLE + RESPECT DU FASCICULE 70*

- ▶ Choix du tube : Marque  et  = qualité certifiée.
Les marques de qualité certifient la conformité du produit à l'avis technique et donnent l'assurance d'un réseau performant. La liste des normes est consultable dans le guide « Guide d'emploi des canalisations PE et PP en assainissement » et est téléchargeable sur strpepp.org
- ▶ Respect du produit pendant son stockage, transport, manutention et pose.
- ▶ Formation des opérateurs = gage de succès.
- ▶ La qualité de la mise en œuvre fera la performance du réseau.
- ▶ Respect du fascicule 70*.

**Dernier fascicule en vigueur ou suivant, consultable sur <https://www.astee.org/>*

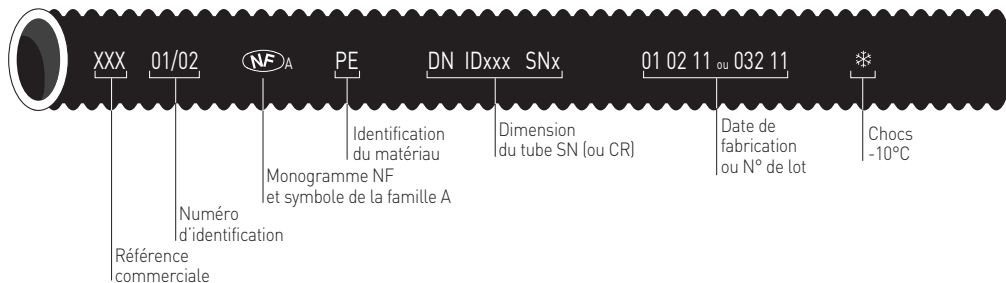
» LES SYSTÈMES DE CANALISATIONS

> Tubes et raccords

<i>Types de tubes</i>	<i>Référence commerciale</i>	<i>Numéro d'identification</i>	<i>NF</i>	<i>QB</i>	<i>Nom des sociétés</i>
PP à paroi lisses	PP MASTER 10 PP MASTER 12 PP MASTER 16	11/01-284		X	
PEHD annelé	ECOPAL	76-01-TRAN-06	X		
PP à paroi structuré lisse	POLO ECO plus PREUIM	17-2/16-312		X	
PEHD annelé	PREUIM	82-01-TRAN-05	X		
PP à paroi structuré lisse	TECH3	82-01-TAS-01	X		
PP à paroi structuré lisse	TECH3ECO12	84/01-3338_V1		X	
PP compact lisse	AWADUKT PP 10	09-04-252_V4		X	
		19-05-252_V4		X	
	AWADUKT HPP	09-04-TRAPP-07	X		
		19-05-TAPP-02	X		
	SOLYDO PP 16	19-03-TAPP-07	X		
	SOLYDO PP 10	19-03-330_V4		X	

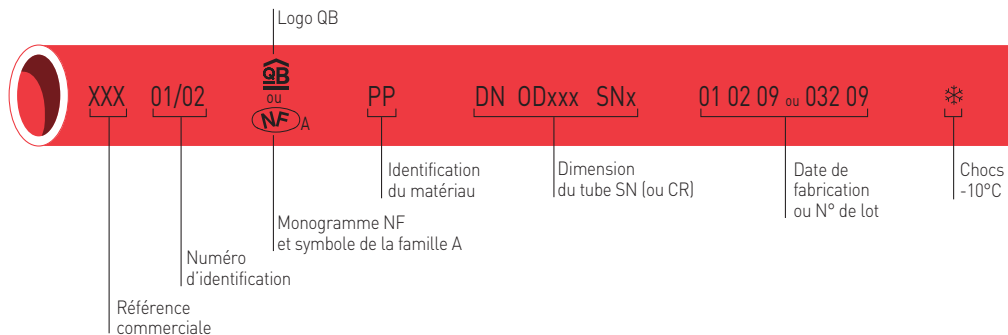
Les raccords doivent être certifiés NF ou QB et compatibles avec les tubes des fabricants

» MODÈLE DE MARQUAGE SPÉCIFIQUE TUBE PE



Exemple de marquage de tubes PE annelé pour réseau d'assainissement - Marque NF.

» MODÈLE DE MARQUAGE SPÉCIFIQUE TUBE PP



Exemple de marquage de tubes PP compact et structuré pour réseau d'assainissement - **Marque NF ou QB.**

» LES ACCESSOIRES

- > Ces produits sont légers, faciles à manutentionner et à mettre en œuvre. Ils se distinguent par des performances élevées en termes d'étanchéité, d'adaptabilité, de résistance mécanique aux chocs à l'abrasion et à la corrosion, d'inertie chimique, d'homogénéité et de longévité du réseau.

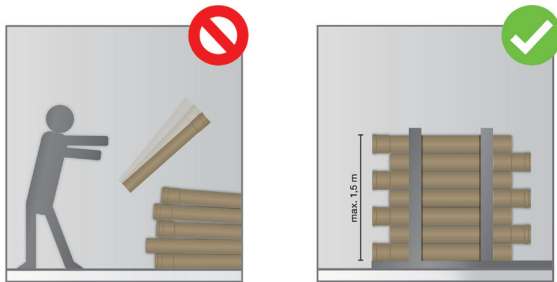
Accessoires	Matériau PE avec Marques de Qualité		Matériau PP avec Marques de Qualité	
	NF	QB	NF	QB
Coudes			  	 
Manchons			 	
Tés			 	 
Culottes			  	 
Branchements			 	 
Réductions				
Boîtes de branchement et d'inspection hors chaussée < 600			  	
Boîtes de branchement et d'inspection hors chaussée > 600			 	
Regards visitables > 800			 	

» CHARGEMENT ET TRANSPORT



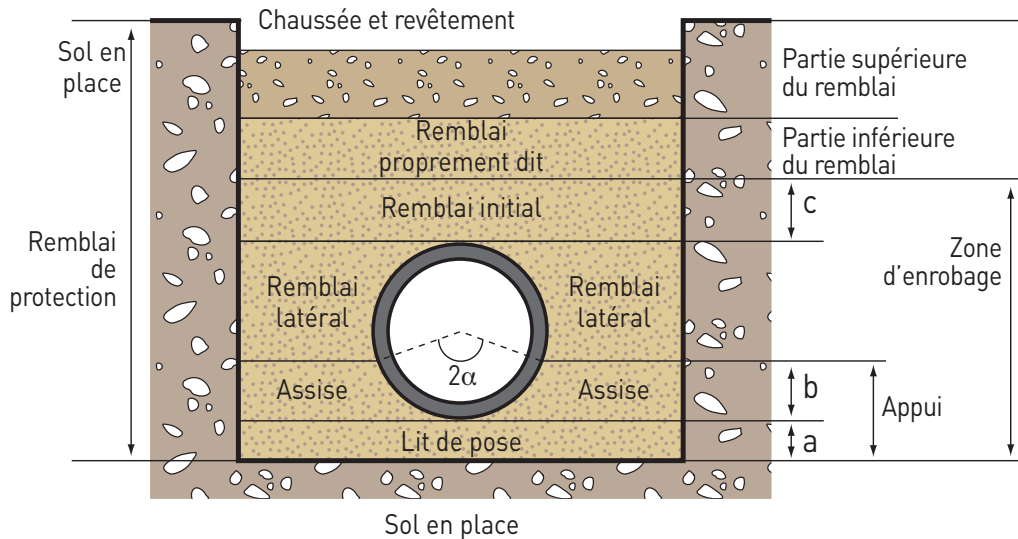
- > Lors du chargement des tubes et raccords, il faut veiller à ce qu'aucun dommage ne survienne lors du transport.
- > Avant le transport, les tubes doivent être soigneusement arrimés. Les montants de soutien latéral doivent être plats et ne doivent pas comporter d'arêtes vives.
- > Les tubes, s'ils ne sont plus cerclés sur palettes, doivent être allongés si possible sur toute leur longueur pendant le transport, afin éviter toute courbure. Les tulipes doivent être disposées tête-bêche.
- > Les tubes cerclés sur palettes doivent être chargés et déchargés avec des sangles.

» DÉCHARGEMENT ET STOCKAGE



- > Le déchargement doit être réalisé avec tout le soin nécessaire. Ne pas basculer les tubes, ne pas les lancer ou les tirer au-dessus d'arêtes vives (par exemple le panneau latéral).
- > Le stockage des tubes ne doit pas entraîner de déformations ou de dommages permanents. La surface de stockage doit être plane. Les tubes qui ne sont pas cerclés sur palettes ne doivent pas être empilés sur plus de 1,5 m de hauteur. La disposition tête-bêche des tulipes permet d'obtenir un rangement des différentes couches de tubes sur quasiment toute leur longueur. Les piles de tubes doivent être sécurisées afin de ne pas se disperser en roulant.

» MISE EN ŒUVRE SELON LES EXIGENCES DU FASCICULE 70



» MISE EN OEUVRE SELON LES EXIGENCES DU FASCICULE 70*

> Le respect de la mise en œuvre est essentiel afin de garantir la pérennité de l'ouvrage. Il convient de vérifier

Pour les tubes	Pour la tranchée	Pour les raccords et accessoires
• La présence du joint • Le nettoyage et lubrification • Le bon état général du tube • Le marquage de la longueur d'emboîtement • Le matériel utilisé doit être adapté à la manipulation ; Il faut préserver les tubes lors de l'emboîtement par l'utilisation d'un Bastaing • Les coupe et chanfrein (hors annelé) selon les prescriptions des fabricants	La tranchée doit être réalisée conformément aux exigences du fascicule 70* On veillera tout particulièrement : • A la sécurité du personnel (mis en place ou non des banches) • A la bonne réalisation du lit de pose (expurger tous les éléments contendants) • Au bon remblaiement et compactage pour obtenir un réseau performant et pérenne	• Le stockage dans un endroit sûr pour le personnel et la bonne préservation des articles • Le bon état des joints et des accessoires • La pose dans les règles de l'art, dans le respect des normes et en assurant une continuité du fil d'eau

*Dernier fascicule en vigueur ou suivant, consultable sur <https://www.astee.org/>

» MISE EN ŒUVRE

> Essais de réception

Les essais de réception sont décrits dans la partie de la norme NF EN 1610 qui concerne les essais des branchements et collecteurs d'assainissement. Cette norme complète en ce sens les informations contenues dans le chapitre VI du Fascicule 70 « Conditions de réception ».

Ce chapitre précise entre autres que les examens préalables à la réception comprennent au minimum, et par ordre chronologique d'exécution :

- **les épreuves de compactage,**
- la vérification des conditions d'écoulement,
- **l'inspection visuelle ou télévisuelle,**
- la vérification de conformité topographique et géométrique des ouvrages,
- **les épreuves d'étanchéité,**
- la vérification de remise en état des lieux.

» CONTACTS UTILES

> **CSTB**

84, avenue Jean-Jaurès - 77420 CHAMPS SUR MARNE

Tél. : 01 64 68 82 82 - *www.cstb.fr*

> **OIEAU**

21, rue de Madrid - 75008 PARIS

Tél. : 01 44 90 88 60 - *www.oieau.fr*

> **Syndicat des Tubes et Raccords en Polyéthylène et Polypropylène**

11 bis, rue de Milan - 75009 PARIS

Tél. : 01 53 32 79 79 - *www.strpepp.org*





11 bis, rue de Milan – 75009 PARIS - FRANCE
Téléphone : 33 (0)1 53 32 79 79 – Télécopieur : 33 (0)1 53 32 79 70
www.strpepp.org – contact@syplast.org